

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2009

Le vingt deux juin deux mil neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Délibération exercice d'un droit de préemption

Délibération décision modificative concernant la comptabilité M14 (ouverture de crédit achat immobilier)

Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, David FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR, Stephen HAYTER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Sandrine MATEO.

Absents excusés : Etienne MERVOYER, Marc FLANDIN.

I- Exercice d'un droit de préemption :

Le Maire fait part au conseil du courrier reçu de Maître PONS, Notaire à LIMOUX, relatif à la vente d'un immeuble appartenant à Madame MONTOLIO Yvonne, situé Avenue d'Espérasa.

Cet immeuble présente une surface de 54 m² au sol et 54 m² à l'étage, et est relié aux réseaux d'eau et d'électricité de la commune.

Le premier étage peut être aménagé en studio, le rez-de-chaussée étant en zone inondable.

Le prix de vente est de 9.000,00 €.

Sur le principe, le conseil à l'unanimité donne son accord à Monsieur le Maire pour préempter.

Une délibération est prise en ce sens.

Une délibération sera prise afin d'ouvrir une ligne « achat immobilier », sur la M14.

II- Délibération Projet d'assainissement des eaux usées – Raccordement du Hameau de Brézilhau à la STEP de FA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'assainir les eaux usées du Hameau de Brézilhau. L'étude de ce projet a été confiée au Cabinet CETUR LR qui l'a estimé à 95 000.00 € H.T. soit 113 620 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

- d'approuver le projet,
- de solliciter une aide financière du Conseil Général de l'Aude et de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus,
- d'autoriser le Département à percevoir pour son compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la verser à la commune,
- de réunir sa part contributive,
- de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet CETUR LR conformément au Marché à bon de commande,
- de lancer la consultation des travaux, dès la mise en place des crédits,

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération, l'A.P.S, le PRO DCE, les OS d'ingénierie, le marché de travaux.

III – Délibération aménagement du parking du foyer

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune a décidé de faire procéder à des travaux supplémentaires sur la commune de Campagne sur Aude.

Suite à la construction de nouveaux WC publics accolés au foyer municipal et au futur parking, il s'avère nécessaire de créer une rampe d'accès pour handicapés. Un accès par escalier devra également être créé.

Ces travaux représentent une dépense totale de 7 119.58 € H.T soit 8 515.02 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter de réaliser les travaux complémentaires pour un montant de 7 119.58 € H.T soit 8 515.02 € T.T.C.
- de porter ainsi le montant du marché de 59 220.88 € H.T à 66 340.46 € H.T.
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cet avenant.

IV – Modification de la durée hebdomadaire de travail de Madame MARIN Jeanine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Madame Jeanine MARIN titulaire dans le grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles perçoit actuellement un salaire basé sur une durée hebdomadaire de 33 H. Il propose au Conseil Municipal de passer sa durée hebdomadaire à 35 H à compter du 1^{er} Juillet 2009.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition ci-dessus.

V – Délibération demande d'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture d'un ligne de trésorerie auprès du CREDIT AGRICOLE du LANGUEDOC, aux conditions suivantes :

- montant plafond : 100 000 €
- Taux variable : INDEXE sur T4m (taux moyen mensuel marché monétaire) du mois M-1
- Durée : 12 mois
- Marge sur index ci-dessus : 1.75
- Intérêts payables à terme Echu : mensuellement
- Règlement des Intérêts débiteurs par : procédure de débit d'office

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ligne de Trésorerie.

VI – Délibération redevance sur l'électricité.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VII - Embauche d'un personnel service technique :

Le Maire indique qu'un personnel de service technique a été embauché pour une durée de 6 mois, dans le cadre d'un contrat CAE.

Il s'agit de Raymond IGLESIAS, qui effectuera 30 h. par semaine.
Ce contrat pourra être renouvelé deux fois.

Monsieur Raymond IGLESIAS prendra son embauche le 1^{er} juillet 2009.

VIII - Questions diverses :

a- Cantine scolaire :

Monsieur le Maire fait part au conseil de la visite de Madame LECHUGA Marie Christine, nouvelle propriétaire du « Relais de la Haute Vallée de l'Aude ».

Cette dernière a fait une proposition orale relative à la fourniture des repas pour la cantine scolaire au tarif de 2,50 €.

Elle a également contacté la commune de NEBIAS, intéressée par cette proposition et doit prendre attache avec les services de la DSV pour connaître le cahier des charges.

Jérôme FERNANDEZ demande que soit prise en compte dans cet éventuel changement la qualité des repas qui seront fournis.

Philippe NEUVILLE demande à ce qu'une solution de replis soit envisagée, si Madame LECHUGA Marie Christine venait à ne plus fournir les repas.

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas se hâter et prendre la bonne décision.

Un nouvel espace pétanque sera créé sur l'aire de jeux des enfants. La pointe du parking du foyer sera aménagée en espace barbecue avec aire de pique nique.

Concernant le parking n° 2, la reprise des travaux dès que le déplacement de la ligne France Télécom sera effective.

b- Droit de préemption sur les zones non urbaines et zone commerce :

Monsieur le Maire demande si une délibération peut être prise concernant le droit de préemption sur les zones précitées.

Marie Sabine FOREST MUR précise que, concernant la zone non urbaine, la SAFER se réserve le droit de préemption.

c- Lampadaires foyer et allée de la Mairie :

David FERNANDEZ demande à ce que ces lampadaires soient allumés lors des manifestations qui se tiendront au foyer.

d- Compteur EDF tarif jaune pour manège :

Sandrine MATEO demande l'ouverture d'un compteur EDF pour les forains qui seront présents lors de la fête locale, ces derniers ne voulant pas en subir les conséquences pécuniaires.

Elle demande que la Mairie prenne en charge l'ouverture du compteur.

Philippe NEUVILLE précise qu'il conviendrait que la Mairie prévoit une niche à demeure pour sécuriser les branchements des diverses activités festives.

A l'unanimité, le conseil donne son accord pour la réalisation de ce coffret.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

e- Travaux et fleurissement du Hameau des Bains :

Jérôme FERNANDEZ remercie, au nom des habitants de Campagne les Bains, le Maire et son conseil pour les travaux de goudronnage et le fleurissement de leur Hameau.

f- Horaires W.C municipaux :

Roland SIRE demande si les futurs W.C. municipaux doivent être ouverts en permanence ou, s'il convient de fixer des horaires de fermeture.

Le conseil préconise d'attendre de voir l'usage des W.C., sans fermeture.

g- Défibrillateur :

Roland SIRE demande si l'achat d'un défibrillateur ne serait pas judicieux. Une étude sur le coût d'achat de cet appareil est en cours.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire



 André
 Jean
 Ref.
 Fabrice
 Roland
 Serge
 Muriel
 Piqu
 Sept. Haye